

Archives départementales de la Corrèze - Registres paroissiaux et d'état civil E_DEP33E 2 - Bugeat Mariages 1793-1802 vue 177

E - 10	lesquels futurs conjoints étoient accompagnés des citoyens les unes de conard Meyanda	- 16
	man on mere is onche de da futuro trans	3 8 8 1
	I mithel ground chow porens a Ladate future? Smanuel	3 (5)
	mercier pere du futur jeun forés martin foros les	24 50
4.1	the fore of outer	A 95
	theine forer es oully Bure	150
	Moi adjoints de la mailes ind Buyear	100
	The state of the same leading to the same of the same	3800
	des remoins, 1.º de l'acte de naissance de cartoire mertier themes the	100
		76.5
	du légitime mariage de l'aste de naissance de plante de la liquité d'a marier de l'aste de naissance de plante de l'aste de naissance de l'aste	480
	qu'il est pe le per la presente marcier trace	116
	du légitime mariage de l'acte de naissance de jeunne de lour lois neur l'évidessus dénommes; 2.0 de l'acte de naissance de jeunne de lour lois neur portant que ladite	
	ciodessus dénommes; 2.º de l'acte de naissante de la facte de naissante de la facte de la	340
	the day the and ment may	-
	du légitime mariage de l'acte de naissance de jeunne de lour l'acte d'a ment l'acte de naissance de jeunne de lour l'acte d'a ment le la lie en date du Ving neu f may mille Septende portant que la lite est née le des jour jeunde pernueuve en mariage de feux pérnueuve en mariage de feux pérnueuve en mariage entre les futurs conjoints publié et affiché, con-	
	de listine merior de feux feux elous	199
	du légitime marige de ferre les futurs conjoints publié et affiché, con-	18
	formement à la loi, le qui que du courait par luculture la lois de qui que la courait de joint Soufrique	40
	formement a la lot, 10 9 1 1 1 1001 de journ doupregree	100
	1. Au Com de Januar	85
	Desquels of Myatte gout my " and	- 175
	Engerheusens a Laconplicement du préfent mariage	是學
		37 15
11	Les deguments numéricés ne neuvent nes être utilisés à des fins commerciales	

Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives départementales de la Corrèze et le paiement d'un droit de reproduction. E_DEP33E 2 - Bugeat Mariages 1793-1802 vue 177

Imprimer | Fermer